

## Travail du dimanche : la loi conduit au licenciement (Eckert - PS)

29-01-2010

AFP - Daily bourse, le 28/01/2010 à 19:07

Le député PS Christian Eckert a dénoncé jeudi la décision du groupe Carrefour de licencier trois employés d'une de ses enseignes d'Oyonnax (Ain) pour avoir refusé de travailler le dimanche, soulignant que la loi sur le travail du dimanche "condui(sai)t au licenciement".

Licenciés en juin dernier pour "non-respect des horaires et insubordination" ces trois salariés ont porté l'affaire devant les prud'hommes de Créteil, dont le jugement est attendu en octobre prochain.

Christian Eckert (PS, Meurthe-et-Moselle), qui s'était battu à l'Assemblée, contre le texte de loi sur le travail du dimanche, a souligné dans un communiqué que leur situation "était prévisible dès l'adoption de ce texte ambigu" et que l'on constate "une multiplication des cas de licenciements pour refus de travailler le dimanche".

Il rappelle que "le travail du dimanche ne peut être fondé que sur le volontariat et qu'aucune sanction ne saurait être prise contre un salarié qui refuse cette astreinte".

M. Eckert demande au ministre du Travail Xavier Darcos de "communiquer au plus vite la liste des communes concernées par la loi sur le travail du dimanche (adoptée l'été dernier) et de réaffirmer que le travail du dimanche s'effectue sur la base du volontariat".